

Un programme commun pour la XIII^e législature

Points principaux et priorités

Après que la loi régionale n° 3 de 1993 ait été modifiée par la loi régionale n° 22 de 2007, et conformément aux dispositions de la loi régionale n° 21/2007, les mouvements « Union Valdôtaine », *Stella alpina* et « Fédération Autonomiste » ont présenté un programme électoral commun, qui constitue la base du programme de gouvernement de la XIII^e législature.

Nous nous référons à l'intégralité dudit programme électoral, dont vous trouverez ci-après les points saillants, enrichis et complétés à l'issue des échanges avec les citoyens qui ont eu lieu durant la campagne électorale.

Fondements généraux de l'action du gouvernement

- L'autonomie est à la fois une valeur et un outil de croissance pour la société valdôtaine, dans le respect de la centralité de la personne et du principe fondamental de la subsidiarité.
- Le particularisme culturel et linguistique de la Vallée d'Aoste constitue la base essentielle de notre spécificité politique, qui préserve le patrimoine d'idées et de valeurs sur lequel se fonde l'existence même de la communauté valdôtaine.
- Les rapports que nous entretenons avec les autres minorités linguistiques d'Italie et d'Europe sont d'une importance primordiale, tout comme nos liens de collaboration avec les autres Régions à Statut spécial et Provinces autonomes, mais aussi avec les réalités transfrontalières suisses et françaises (y compris l'EuroRégion Alp-Med), et nos relations d'échange avec les Régions européennes, de dialogue avec les populations des zones de montagne et avec le monde de la francophonie.
- Il est nécessaire de réviser notre Statut d'autonomie, dans le cadre d'une logique fédéraliste et européenne, et de s'appuyer sur le principe de l'entente État / Région pour son approbation.

Agriculture

- Procéder à la vérification et à la révision du Plan de développement rural 2007-2013, à la lumière, entre autres, des observations émanant des catégories professionnelles concernées.

- Aider les jeunes agriculteurs, en mettant en place des actions de formation ciblées qui répondent aux exigences de la production et des marchés, ainsi que des initiatives visant à réduire et à simplifier les procédures bureaucratiques.
- Soutenir énergiquement le secteur de l'élevage, qui traverse une période particulièrement difficile, du fait que le prix du lait et de ses dérivés (à commencer par la Fontine) ne compense pas les augmentations de prix des compléments alimentaires destinés au bétail et des coûts de la main d'œuvre. Il est urgent de prendre à cet égard des mesures, qui pourraient être insérées dans le Plan de développement rural et viser notamment à valoriser la « Fontine d'alpage », ainsi que la qualité de notre lait, en vue d'une réévaluation de ces produits du point de vue commercial.
- Rechercher des solutions adéquates et équilibrées au problème de la compatibilité des structures destinées à l'agriculture et à l'élevage et implantées dans des agglomérations – qu'il convient de préserver – avec les exigences de la population des centres habités, éventuellement par le biais de la définition de normes qui, dans le respect des dispositions européennes et nationales, reconnaissent les spécificités des éleveurs valdôtains et répondent à leurs besoins.
- Encourager la diversification agricole, en envisageant notamment la participation directe des agriculteurs à la mise en valeur des ressources forestières.

Environnement

- Valoriser l'environnement en tant que facteur déterminant du développement, compte tenu des relations étroites entre les zones anthropisées et les espaces naturels, en gérant avec la plus grande attention les politiques environnementales et en veillant à la synergie entre protection et promotion des aspects naturels et impératifs liés aux activités humaines.
- Mettre à jour le Plan territorial paysager et la législation relative à l'urbanisme.
- Réduire le volume de la documentation et accélérer les procédures d'adaptation des plans régulateurs communaux au Plan territorial paysager.
- Organiser et rendre opérationnelles les nouvelles compétences régionales en matière de cadastre, sans perdre de vue les retombées de ce changement dans les différents secteurs de l'administration.
- Encourager la collecte différenciée des déchets sous toutes ses formes et achever l'analyse qui permettra de définir et de réaliser, avec l'accord des Communes directement concernées, la solution technique la meilleure pour éliminer définitivement les déchets, ainsi que les matières stockées dans la décharge de Brissogne.

- Lancer des initiatives propres à valoriser la chasse tout en respectant l'écosystème, notamment en autorisant l'abattage de nouvelles espèces, ce qui permettrait aussi d'améliorer ces dernières. Pour ce qui est de la pêche, il conviendra de prendre les mesures propres à encourager tant son développement que celui des activités qui s'y rattachent, et ce, en particulier dans les vallées latérales.
- Rationaliser l'utilisation des ressources hydriques et assurer la qualité de l'eau tout en évitant le gaspillage, afin de répondre aux exigences de la société valdôtaine.
- Poursuivre les actions visant à mettre le territoire régional à l'abri des risques hydrogéologiques, et pour ce faire, intervenir tant sur les causes de dégradation que sur les modes d'exploitation du territoire.
- Améliorer la qualité de l'environnement de la Vallée d'Aoste en limitant les sources de pollution et en agissant pour réhabiliter et requalifier les zones dégradées.

Activités productives

- Soutenir et favoriser l'implantation et le développement des activités productives grâce à une politique de formation ciblée. Le développement de la productivité, les politiques de l'emploi et la formation sont les trois volets de ce secteur et doivent absolument être coordonnés.
- Résoudre la crise de l'usine TECDIS de Châtillon, en recherchant de nouvelles entreprises susceptibles de revitaliser ce centre industriel et de tirer parti des compétences professionnelles du personnel.
- En vue d'une relance généralisée de l'économie et de la modernisation de l'Administration, rendre plus aisé l'accès au monde de l'entrepreneuriat, grâce à un allègement de la bureaucratie, et apporter un soutien aux entreprises durant leur phase de *start-up*, grâce à des initiatives spécifiques, en améliorant et rendant plus efficace le rapport entre Administration et secteur productif privé.

Biens culturels

- Assurer la protection et la valorisation du patrimoine culturel afin de préserver la mémoire de notre communauté, son identité et sa culture.
- Reconnaître par ailleurs qu'en matière de biens culturels, une bonne politique est fondamentale pour l'évolution culturelle des citoyens et qu'elle est nécessairement liée au développement et à la promotion du tourisme de qualité. Car les biens culturels et l'offre touristique sont un « binôme gagnant », qui doit être renforcé par

dans le cadre d'une synergie réunissant les divers Assessorats concernés, les collectivités locales et la Présidence de la Région.

- Mettre en valeur, afin de relancer encore l'économie de la Vallée, les principaux sites monumentaux, culturels, historiques et archéologiques. C'est notamment le cas du Fort de Bard, qui est appelé à attirer l'attention du public; ou de nouveaux projets culturels – qui pourraient être centrés, entre autres, sur les châteaux de Verrès et de Quart – ou de sites présentant un fort intérêt, soit culturel et archéologique – tels que l'aire mégalithique d'Aoste, qui est en cours de valorisation, soit du point de vue de l'archéologie industrielle – comme les mines de Colonna à Cogne ou celles de Saint-Marcel – soit naturel, comme Le Marais de Morgex.

Casino de la Vallée, à Saint-Vincent

- Relancer la maison de jeu grâce à deux actions précises :
 - En premier lieu : rationaliser la gestion du Casino en modifiant la législation régionale y afférente et en procédant à une réorganisation verticale des compétences et des responsabilités au sein de l'entreprise : réduction d'un à trois membres de son conseil d'administration, qui en compte actuellement cinq et définition claire des positions, des rôles et des responsabilités des dirigeants.
 - En second lieu : élaboration d'un plan de relance de l'image du Casino par le biais de mesures de sensibilisation de la clientèle potentielle et du développement des activités susceptibles d'attirer des joueurs à Saint-Vincent. C'est dans ce cadre que s'inscrit la réalisation du « tir au vol », qui représente par ailleurs une bonne solution de rechange pour l'exploitation d'un terrain appartenant à la Région.

Coûts de la politique et rationalisation de l'Administration

- Pour réduire les « coûts de la politique », il faut véritablement rationaliser le système public et ses rapports avec le système privé, afin de diminuer les dépenses tout en améliorant le niveau de démocratie, ainsi que les services offerts aux citoyens. Rationaliser les « coûts de la démocratie » est donc l'objectif.
- Diminuer concrètement les indemnités des élus de la région et verser dans un fonds spécial du budget les sommes ainsi dégagées, qui seront destinées à aider les catégories les plus fragiles : lutte contre les nouvelles formes de pauvreté et d'exclusion, mais aussi actions en faveur de jeunes méritants.
- Une réduction proportionnelle des émoluments sera aussi mise en œuvre dans le cadre du système des collectivités locales ; les rémunérations des administrateurs de sociétés publiques seront également révisées, dans le même souci de rationalisation et d'économie, et elles seront strictement liées à l'évaluation des résultats qu'ils auront obtenus.

- L'efficience et l'efficacité de l'Administration seront assurées par la mise en œuvre d'un processus de révision des procédures et d'adaptation des délais de clôture des dossiers, et ce, afin que les avantages liés à la mise en pratique des politiques régionales soient encore plus évidents et concrets.
- Réorganiser le statut régional de la fonction publique, via la mise à jour de la loi régionale n° 45 de 1995 et l'adaptation des conventions collectives, en étroite collaboration avec les collectivités locales et les organisations syndicales. Nos objectifs sont d'optimiser l'organisation administrative, de valoriser les compétences des dirigeants et des fonctionnaires, d'introduire des instruments plus modernes et souples de relevé des présences (*badges*) et de gestion des personnels, de valoriser comme ils le méritent les fonctionnaires méritants, de mettre sur pied des dispositions contractuelles et des services adéquats pour répondre aux exigences des travailleurs du secteur public. A ce propos, il est indispensable de réviser les règles du travail à temps partiel, afin que celles-ci prennent réellement en considération les besoins des fonctionnaires et que cette forme de travail ne soit plus simplement autorisée sur la base d'une évaluation strictement quantitative, en fonction du nombre de postes disponibles. Par ailleurs, pour aider les familles et soutenir l'égalité des chances, une attention particulière sera accordée à la réalisation de crèches d'entreprise, dans des structures adéquates ; la possibilité de trouver un tel emplacement sera étudiée de concert avec la Commune d'Aoste. Afin d'aider les femmes qui travaillent et, d'une façon générale, les familles, nous entendons privilégier la logique du « service offert » plutôt que celle de la « contribution financière », et répondre ainsi à la demande de proximité entre chaque parent et son enfant.
- Concrétiser le transfert aux Communes tant de compétences que du personnel nécessaire à la mise en œuvre de celles-ci, en application de la LR n° 54/1998 et des principes de la subsidiarité, de la participation, de l'économicité et de l'efficience. Cela permettra également aux fonctionnaires qui doivent aujourd'hui quitter leur commune d'origine pour se rendre dans les locaux de l'Administration régionale de retrouver leurs racines, ce qui, d'une part, ne manquera pas d'avoir des retombées positives sur le tissu économique et social des dites communes et, en particulier, de celles qui sont moins peuplées et plus éloignées du chef-lieu régional, et, d'autre part, de mettre en application la loi régionale sur le télétravail.

Énergie

- Encourager le recours aux sources d'énergie alternatives et la création d'entreprises consacrées notamment aux nouvelles technologies qui utilisent l'énergie solaire et éolienne, à la réévaluation du patrimoine forestier par le biais de l'activité des chantiers forestiers, à la mise en place de cultures arboricoles destinées à la production d'énergie, à la récupération de la biomasse ligneuse valorisable par combustion et à l'exploitation du potentiel hydroélectrique résiduel.

- Consolider et réorganiser les formes d'aide régionale accordées aux usagers finaux et destinées aux initiatives visant l'économie d'énergie, au moyen de dispositions législatives et réglementaires appropriées : simplification de la législation et des procédures, amélioration de la certitude du versement des aides et de l'efficacité des actions réalisées, grâce au soutien apporté aux citoyens et aux entreprises par les bureaux régionaux, et ce, dès la phase de conception des travaux. Toutes ces mesures ont pour objectif de rendre réellement utilisables et pertinentes les aides prévues.
- Encourager les actions visant à économiser l'énergie et, sur la base de la législation en vigueur, pratiquer des rabais sur le prix de l'électricité, notamment pour les résidences principales.

Travaux publics – Grands ouvrages et voirie

- Examiner, de concert avec la Commune d'Aoste, la possibilité d'accélérer la mise en œuvre des projets d'enfouissement de la gare ferroviaire et de réalisation d'un métro léger sur les axes nord-sud et est-ouest de la ville, en vue de relier les parkings externes aux pôles importants du chef-lieu régional et de faciliter la mise en place d'installations de chauffage urbain et de transport pneumatique des ordures ménagères. La coordination conceptuelle et organisationnelle de ces travaux et la concrétisation du projet de chauffage urbain sont plus qu'opportuns pour minimiser les désagréments et faire des économies d'ensemble.
- Élaborer une modification de la loi sur les marchés publics pour les entreprises artisanales et redéfinir les limites d'accès pour ce qui est notamment de la qualité des ouvrages.
- Étudier les modalités de transformation du tronçon autoroutier Aoste est / Aoste ouest en périphérique.
- Concevoir une nouvelle voirie entre la bretelle autoroutière de Quart et la ville d'Aoste.

Travail

- Trouver, avec la collaboration étroite des organisations syndicales et des représentants des entreprises, les meilleures synergies entre le développement de la production et les politiques du travail, dans le cadre d'une vision politique globale qui se concrétise par des programmes de formation conçus et réalisés en fonction des exigences du marché et des compétences professionnelles à mettre en valeur. La formation fera partie intégrante des politiques du travail et ces secteurs seront à nouveau réunis au sein d'une structure administrative placée sous la tutelle du président de la Région.

- Investir dans la formation des jeunes et des ressources humaines à recycler et parvenir à une utilisation optimale des fonds communautaires.
- Investir de manière importante dans la sécurité sur les lieux de travail et, notamment, sur les chantiers. À cette fin, il faut miser davantage sur la prévention que sur la répression, et ce, par des initiatives adéquates de formation des responsables et du personnel et, surtout, par l'institution d'un système de collaboration étroite et constante entre les responsables, l'USL et l'Inspection du travail, afin que les dispositions en matière de sécurité soient appliquées clairement et efficacement dès l'organisation des travaux ou du chantier.
- Rénover les politiques d'insertion professionnelles des personnes handicapées en prenant en compte l'exigence d'assurer la réalisation personnelle de ces travailleurs, dans le cadre de structures et de fonctions compatibles avec leur handicap. L'efficacité de ladite insertion doit être assurée par des professionnels, qui apportent leur soutien au travailleur handicapé et à la structure qui accueille ce dernier.
- Évaluer la possibilité de réorganiser les modalités de recrutement du personnel des chantiers forestiers dans le but de favoriser la réinsertion professionnelle des personnes qui, après avoir perdu leur travail, ont des difficultés à en trouver un autre.

Montagne

- Élaborer des accords-cadre définissant *a priori* les possibilités d'intervention en faveur de notre économie pour éviter d'engager de longues et confuses procédures de « notification » de nos initiatives à l'Union européenne. La spécificité et la particularité de nos réalités productives doivent être reconnues à leur juste valeur et les zones de haute montagne doivent faire l'objet de dérogations et d'aides, compte tenu notamment des coûts supplémentaires que les divers secteurs de l'économie doivent supporter.

Nouvelles technologies et télévision

- Résoudre le problème du fossé numérique à l'échelon du territoire et de la communauté régionale au moyen d'actions visant à réduire les écarts existants entre les zones et les tranches de population différentes. Pour ce faire, nous avons prévu de réaliser également dans les vallées latérales des infrastructures munies de fibres optiques ou d'autres supports tout aussi efficaces pour le transport de données, ainsi que d'organiser des actions d'alphabétisation informatique destinées à initier toutes les couches de la population à l'utilisation d'un ordinateur et de l'internet. L'informatisation ne doit en aucun cas empêcher quelque citoyen que ce soit d'accéder aux services de l'Administration publique. Pour cette raison, d'autres moyens d'accès aux informations et aux services seront mis en place.

Politiques sociales

- Assurer une véritable couverture sociale à l'échelle régional, en vue d'une répartition de plus en plus équitable des ressources, au moyen d'actions ciblées destinées aux couches les plus faibles de la population pour lutter contre l'apparition de nouvelles formes de pauvreté.
- Élargir le concept de politique sociale pour y inclure, en sus des actions relevant de l'aide sociale, toutes les politiques publiques de soutien de la personne et de la famille.
- Élaborer, à l'intention des familles en difficulté, des formules de microcrédit prévoyant un remboursement par des prestations de travail.

Rapports avec l'État

- Les rapports avec l'État seront fondés sur le respect réciproque des rôles et des prérogatives de chacun. Quant au débat actuel sur le « fédéralisme fiscal », la Région gardera une attitude cohérente et présentera les coûts administratifs et les coûts réels supportés par la Vallée d'Aoste, compte tenu des nombreuses et importantes compétences qui lui sont attribuées et qu'elle exerce effectivement, ainsi que des surcoûts découlant du caractère montagneux de son territoire.

Éducation

- Programmer, en collaboration avec les organisations syndicales, le mode de régionalisation définitive du personnel scolaire ; il s'agit d'éliminer toute ambiguïté sur les statuts juridique et économique actuels et de réaliser pleinement le principe de décentralisation. Le personnel de l'école valdôtaine sera appelé à approfondir toujours plus le recyclage et l'accroissement de ses compétences professionnelles, engagement qui sera reconnu de façon adéquate par des ajustements contractuels convenables.
- Mettre en place des programmes bilingues dans les écoles de tous ordres et degrés, conformément aux dispositions du Statut spécial et viser la certification internationale des compétences acquises par les élèves valdôtains, au fil de leurs études à l'issue de celles-ci.
- Mettre en valeur et étoffer le rapport entre éducation et formation afin que ces deux systèmes se complètent réciproquement et effectivement.
- Elaborer un plan régional de la construction scolaire qui, pour ce qui est des établissements secondaires en particulier, permette de mettre aux normes et de

réaliser des bâtiments répondant aux besoins de l'éducation et de la formation, et ce, grâce à une programmation précise.

Sécurité

- Compléter et réaliser le Centre unique de secours, exemple de collaboration efficace interorganismes.
- Développer l'hélicours et créer sur le territoire un réseau d'hélistructures habilitées aussi pour les vols de nuit, afin qu'il soit possible d'intervenir 24 heures sur 24.
- Vérifier et réviser la réglementation en matière de services anti-incendie, afin d'optimiser la situation des pompiers professionnels et bénévoles régionaux et leur efficacité d'action tout en renforçant encore l'efficacité de la collaboration entre ces deux groupes.

Sport

- Soutenir la pratique du sport en équipant de nouvelles structures, susceptibles de contribuer également à renforcer l'offre touristique.
- Vérifier la possibilité de construire un terrain de golf selon les meilleurs critères internationaux quant à l'organisation et aux services, pour qu'il constitue un pôle d'attraction susceptible de dégager des retombées intéressantes.

Transports

- Poursuivre le développement de l'aéroport Corrado Gex et, dès à présent, conduire une recherche pour en définir les usagers potentiels, ainsi que la meilleure utilisation possible de cette structure à des fins touristiques.
- Poursuivre les travaux d'amélioration et de modernisation des liaisons ferroviaires.
- Elaborer un nouveau plan des déplacements urbains et non urbains pour les transports publics réguliers.

Tourisme

- Réformer le modèle d'organisation touristique régional actuel, en instituant une structure unique d'information et d'accueil touristique au sein de la Région, qui remplacerait les onze AIAT actuelles. Cependant, des antennes territoriales seront

créés : elles serviront de centres d'accueil et s'occuperont de la gestion des résidences secondaires, ainsi que du développement des structures appelées *alberghi diffusi*.

- Mettre en place un processus stratégique pour la présentation de demandes de séjour en Vallée d'Aoste ; à ce propos, l'offre touristique et les activités de promotion du territoire doivent être développées en tenant compte des différentes professions et des expériences acquises. Les autres points importants sur lesquels doit se baser cette initiative sont : la participation active des collectivités locales, le développement d'une synergie entre les différents acteurs de ce secteur, une analyse attentive des valeurs de l'environnement valdôtain et une communication efficace, le tout sous la direction de la Région.

Université

- Réorganiser les cours et les diplômes, qui doivent être :
 - de portée européenne ;
 - de haute qualité ;
 - sélectifs.